Bons-en-Chablais (74) : 14 militants antimilitaristes condamnés après une intrusion chez Nicomatic, fabricant de connecteurs pour l'armement

17/11/2026 à 15h22



Quatorze militants ont été condamnés mardi 17 novembre par le tribunal correctionnel de Thonon-les-Bains après s'être introduits, en juin, sur le site industriel de Nicomatic à Bons-en-Chablais (Haute-Savoie), à la veille de l'ouverture du G7.

Treize prévenus écopent chacun de **500 euros d'amende**. Une quatorzième personne est condamnée à **800 euros** en raison d'une précédente condamnation. Les militants devront en outre verser solidairement un peu plus de **8 000 euros** pour le préjudice matériel subi par la société.

Nicomatic fabrique notamment des connecteurs destinés au secteur de l'armement. L'action visait à dénoncer les activités de l'entreprise et le secteur militaire.

Photo d'archives : site Nicomatic en Haute-Savoie, Le Dauphiné libéré, 2023.

Source : Le Dauphiné libéré, 17 novembre 2026.